

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

PROJET DE RÈGLEMENT 409-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX #402-26

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a adopté, le 7 avril 2026 le Règlement numéro 402-26 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adoption le 7 juillet 2026 à l'adoption du règlement #403-26 sur la gestion contractuelle remplaçant et abrogeant les règlements 337-18 et 390-24;

ATTENDU QU'IL y a lieu, en conséquence, d'apporter une modification au règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité permet à cette dernière d'éventuellement contracter avec un membre du conseil ou une entreprise dans laquelle il a un intérêt, dans les cas et aux strictes conditions prévues à la Loi, il est important que ce faisant les membres du conseil ne soit pas en contravention à leur code d'éthique;

ATTENDU QU'IL est important d'indiquer cette interdiction d'avoir un intérêt direct u indirect dans un contrat ne s'applique pas dans les cas visés aux articles 305 et 305.0.1 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

IL EST PROPOSÉ par M.

APPUYÉ PAR M.

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT 409-26 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX #402-26 QUI DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :

1- Modification au règlement 402-26 voir article pour règlement 409-26:

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.4 Il est interdit à tout membre du conseil d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité sous réserve des exceptions prévues aux articles 305 et 305.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2.

2- Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Dominic Larochelle Maire	Johanne Simms, DMA Directrice générale et greffière-trésorière
Avis de motion :	11 août 2026
Dépôt du projet :	11 août 2026
Avis public :	2026
Adoption du règlement :	2026
Avis promulgation :	2026